

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 octobre 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Guy VAUCHER**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/10/2018
(accusé de réception du 23/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport 2017 de la Régie du Port du Corniguel

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du C.G.C.T., il est demandé au conseil communautaire de prendre acte du rapport du délégataire du port du Corniguel.

Le rapport est établi par la CCI MBO, antenne de Quimper, gestionnaire du service public du Port du Corniguel, et porte sur l'année 2017.

Pour rappel, le port du Corniguel a été transféré du département à Quimper Bretagne Occidentale le 1er janvier 2017. La délégation de service public (DSP), confiée par le département à la CCI en 1985, a pris fin le 31 décembre 2017.

A l'issue de la DSP, une régie a été créée le 1er janvier 2018 et s'est vue confier l'aménagement et l'exploitation du port du Corniguel - Cap Horn et toutes les missions associées, à savoir :

- Études, aménagement, organisation, gestion et amélioration du Port du Corniguel, comprenant les quais et appontements équipés pour l'amarrage et les mouillages des bateaux de commerce, les équipements accessoires nécessaires pour parfaire le fonctionnement du port, (réseaux d'assainissements, d'éclairage...);
- Entretien des ouvrages ;
- Exploitation du port du Corniguel, comprenant notamment : la gestion des Autorisations d'Occupations temporaires, l'exploitation des terre-pleins...

Le conseil communautaire en prend acte.